

Y. def

PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

A R R E T E N° 88/DRAC/ 969

portant inscription de l'Hôtel d'Espagne à MAMERS (Sarthe) sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques,

Le Préfet de la Région des Pays de la Loire,
Préfet de Loire-Atlantique,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région des Pays de la Loire entendue, en sa séance du 17 novembre 1987 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'hôtel d'Espagne à Mamers présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité et de l'ampleur des volumes tant intérieurs qu'extérieurs de cet hôtel urbain marchand de la fin XVIIème et début XVIIIème siècles

A R R E T E

Article 1er. Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques l'hôtel d'Espagne à MAMERS (Sarthe) situé sur la parcelle n° 327 d'une contenance de 13 ares figurant au cadastre section AM et appartenant à M. Roland, Robert, Jean CHEVALIER né à VEZOT (Sarthe) le 3 novembre 1951, agent général d'assurances, et à son épouse, Colette, Simone, Gilberte LEVEAU née au MANS (Sarthe) le 5 février 1953, demeurant ensemble à MONHOUDOU (Sarthe) lieudit Le Parc Maigné, par acte passé devant Me BERNARD Michel, notaire à MAMERS (Sarthe) le 27 mai 1987 publié au Bureau des Hypothèques de MAMERS le 7 juillet 1987 vol. 3638 n° 1.

Article 2. Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Article 3. Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour copie conforme
Le Directeur Régional
des Monuments Historiques

François Charles JAMES

Fait à NANTES, le 24 OCT. 1988

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a horizontal stroke at the end, identifying the signatory as Jacques Monestier.

Jacques MONESTIER